



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE SPÉCIALE

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 10 avril 2014 à 11 h, au 10, Saint-Joseph, Saint-Jérôme à la salle de conférence numéro 308.

PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie
Monsieur Germain Richer, maire de la Ville de Prévost

Sont également présents :

Monsieur Yvan Patenaude, secrétaire de la Régie
Monsieur Matthieu Ledoux, trésorier de la Régie

Invités :

Monsieur Fernand Boudreault, Ville de Saint-Jérôme
Monsieur Sacha Desfossés, Ville de Saint-Jérôme
Monsieur Renaud Dubé, Ville de Saint-Jérôme

2014-04-10/435
ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE la présente séance soit et est ouverte à 11 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-04-10/436
ITEM 2

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 AVRIL 2014

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté avec l'ajout suivant :

ITEM 2.1 Adoption du registre des chèques

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2014-04-10/437
ITEM 2.1

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES DU 18 MARS 2014 AU 6 AVRIL 2014

ATTENDU QUE le trésorier a déposé le registre des chèques pour la période du 18 mars au 6 avril 2014 ;

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le conseil de la Régie adopte le registre des chèques pour la période du 18 mars au 6 avril 2014;

Le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques ont été émis;

Le trésorier certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2014-04-10/438
ITEM 3

ADOPTION DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE par sa résolution 2010-12-09/35 la Régie a adopté sa politique de gestion contractuelle;

ATTENDU QU'une révision est nécessaire afin d'en actualiser son contenu;

ATTENDU la politique de gestion contractuelle datée du 14 avril 2014;

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

1. La Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord adopte la nouvelle politique de gestion contractuelle datée du 14 avril 2014;
2. Cette résolution abroge la résolution 2010-12-09/35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-04-10/439
ITEM 4

MODIFICATION DE LA MÉTHODE DE RÉALISATION

ATTENDU QUE par les résolutions 2012-02-15/161 et 2012-08-29/208 la Régie a octroyé le mandat Services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis, pour la surveillance et la gestion de construction relative aux travaux du complexe sportif / aréna régional de la Rivière-du-Nord Étape II (BA-2010-60) au Consortium CIMA+/DC/MD/GM selon la méthode IAGC tel que stipulé au document d'appel d'offres;

ATTENDU le rapport présenté par MM. Fernand Boudreault et Sacha Desfossés lors d'un comité de travail en date du 19 mars 2014;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la méthode de réalisation du projet.

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE :

De réaliser le projet selon la méthode traditionnelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2014-04-10/440

ITEM 5

MODIFICATION AU CONTRAT SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA SURVEILLANCE ET LA GESTION DE CONSTRUCTION RELATIVE AUX TRAVAUX DU COMPLEXE SPORTIF / ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD ÉTAPE II (BA-2010-60)

ATTENDU QUE par ses résolutions 2012-02-15/161 et 2012-08-29/208 la Régie a octroyé le mandat Services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis, pour la surveillance et la gestion de construction relative aux travaux du complexe sportif / aréna régional de la Rivière-du-Nord Étape II (BA-2010-60) au Consortium CIMA+/DC/MD/GM pour un montant total de 1 135 000 \$ (plus taxes);

ATTENDU QUE par sa résolution 2014-04-10/439 la Régie a adopté la réalisation du projet par la méthode traditionnelle;

ATTENDU la proposition du Consortium CIMA+/DC/MD/GM ci-jointe, datée du 18 mars 2014, relativement à l'ajustement des honoraires pour offrir les services de surveillance selon la réalisation du projet par la méthode traditionnelle

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU :

D'approuver l'ajustement des honoraires pour les Services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis, pour la surveillance et la gestion de construction relative aux travaux du complexe sportif / aréna régional de la Rivière-du-Nord Étape II (BA-2010-60) au Consortium CIMA+/DC/MD/GM pour offrir les services de surveillance selon la réalisation du projet par la méthode traditionnelle pour un montant total de 1 060 063 \$ (plus taxes).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2014-04-10/441

ITEM 6

CHANGEMENT DE STATUT DE FERNAND BOUDREULT ET SACHA DESFOSSÉS

ATTENDU QUE par sa résolution 2014-03-19/429 la Régie a nommé MM. Fernand Boudreault et Sacha Desfossés à titre de chargé de projet;

ATTENDU QU'à des fins administratives auprès de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) il y aurait lieu de changer le statut de MM. Boudreault et Desfossés.

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU :

1. De nommer MM. Fernand Boudreault et Sacha Desfossés à titre de gestionnaire de projet.
2. Que cette résolution abroge la résolution 2014-03-19/429.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2014-04-10/442
ITEM 7

NOMINATION D'UN CHARGÉ DE PROJET

ATTENDU QUE par sa résolution 2014-03-19/430 la Régie s'est dotée des services d'un ingénieur afin de soutenir les gestionnaires de projet, Messieurs Fernand Boudreault et Sacha Desfossés quant à la supervision de la construction de l'aréna;

ATTENDU le protocole d'entente intervenu entre la Régie et la Ville de Saint-Jérôme relativement au prêt d'un chargé de projet.

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU :

De nommer M. Renaud Dubé à titre de chargé de projet.

2014-04-10/443
ITEM 8

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2014

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée à 11 h 41.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Stéphane Maher,
Président

Yvan Patenaude,
Secrétaire